

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 21 NOVEMBRE 2022, À 18h30

PREMIER PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO PP-146

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN PROJET RÉSIDENTIEL DE SIX LOGEMENTS AINSI QU'UN BÂTIMENT BIFAMILIAL SITUÉ AU 15 825, RUE NOTRE-DAME EST, SUR LE LOT NUMÉRO 1875210 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2022, le premier projet de résolution numéro PP-146, lequel porte le titre ci dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique de consultation le **lundi 21 novembre 2022 à compter de 18 h 30** à la **Maison du citoyen, située au 12 090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise la construction d'un bâtiment de trois étages et six logements face à la rue Notre-Dame Est et un bâtiment de deux étages comportant deux logements face à la rue Antoine-Chaudillon.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 042. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéro 034, 037, 038, 039, 040, 043, 044 et 045 pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12 090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 9 novembre 2022

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj, notaire

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles